

**AVENANT N°28/2016**  
**A LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE**  
**L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES**  
**SERVICES A DOMICILE (BAD)**

~~cin~~  
m }  
d

Les parties signataires du présent avenant conviennent des dispositions suivantes :

**Article 1** : Le présent avenant modifie les articles 15.1, 16.2 et 17.1. du Titre II de la convention collective de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile par les dispositions suivantes :

**« Article 15.1. Composition**

*La CPNEFP est composée paritairement en nombre égal de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants désignés par chaque organisation syndicale représentative au niveau national dans la branche et d'un nombre équivalent de représentants de fédération ou union d'employeurs représentatives dans la branche.*

*Les remboursements sont limités à deux représentants salariés d'entreprise désignés par organisation syndicale représentative au niveau de la branche.*

**Article 16.2. Composition**

*La CPREFP est composée paritairement en nombre égal de deux représentants titulaires ou de deux représentants suppléants désignés par chaque organisation syndicale représentative au niveau national dans la branche et d'un nombre équivalent de représentants de fédération ou union d'employeurs représentatives dans la Branche.*

**Article 17.1. Personnes prises en charge**

*Les remboursements sont limités à deux représentants salariés d'entreprise désignés par organisation syndicale représentative au niveau de la branche. »*

**Article 2 - Agrément**

L'avenant prendra effet sous réserve de son agrément conformément aux dispositions de l'article L314-6 du code de l'action sociale et des familles.

**Article 3 - Date d'entrée en vigueur – Extension**

Handwritten notes and signatures at the bottom right of the page, including initials and the number 2.

Les partenaires sociaux demandent également l'extension du présent avenant.

Fait à Paris le 6 juillet 2016

~~Handwritten signature~~  
HV con  
3 Jn  
MD } cp

## ORGANISATIONS EMPLOYEURS

### USB-Domicile :

#### UNADMR

Monsieur J-Pierre BORDEREAU  
Union Nationale des Associations  
ADMR  
184A, rue du Faubourg Saint Denis  
75010 PARIS



#### UNA

Monsieur Julien MAYET  
Union Nationale de l'Aide, des  
Soins et des Services aux Domiciles  
108/110, rue Saint Maur  
75011 PARIS



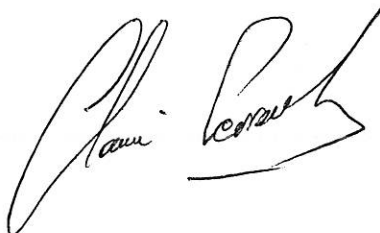
#### ADESSA A DOMICILE FEDERATION NATIONALE

Monsieur Hugues VIDOR  
350, rue Lecourbe  
75015 PARIS



#### FNAAFP/CSF

Madame Claire PERRAULT  
Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire  
Confédération Syndicale des Familles  
53, rue Riquet  
75019 PARIS



## ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

### CFDT

Monsieur Loïc LE NOC

Fédération Nationale des Syndicats des Services de Santé et Services Sociaux  
48/49, avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS



### CFE/CGC

Monsieur Claude DUMUR

Fédération Française Santé Action Sociale  
39, rue Victor Massé – 75009 PARIS



### CFTC

Madame Aline MOUGENOT

Fédération Nationale santé sociaux  
34 quai de la Loire – 75019 PARIS

### CGT

Madame Maryline CAVAILLE

Fédération Nationale des Organismes Sociaux  
263, rue de Paris – Case 536 – 93515 MONTREUIL Cedex

☎ = DELZON GLE Nathalie



### CGT-FO

Madame Josette RAGOT

Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière  
7, impasse Tenaille – 75014 PARIS